Cegid HR

Egalité Femmes/Hommes

Chocolaterie de PUYRICARD - Regroupement par UES
15/02/2023 16:54

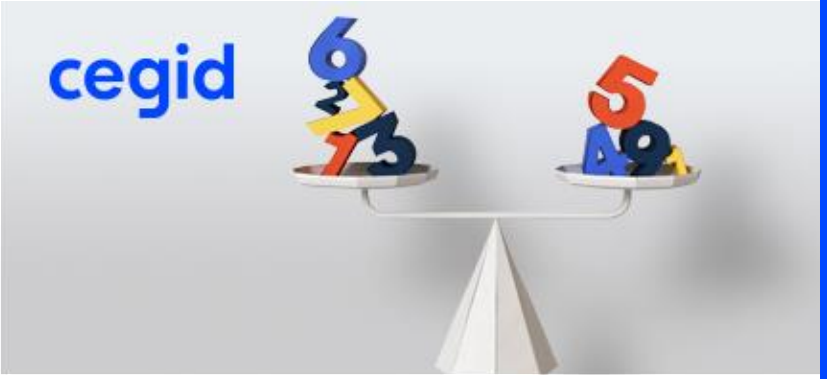

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Rapport

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez, ci-dessous, votre Index Egalité Femmes/Hommes, calculé à partir des données transmises.
Ce rapport comprend les 4 indicateurs et l'Index

Les 4 indicateurs :
- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP (40 points)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F (35 points)
- % des salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité (15 points)
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points)

L'index sera égal à la somme des résultats des 4 indicateurs

Ces éléments vous serviront à communiquer auprès de votre CSE, à publier l'Index sur votre site Internet et à renseigner les informations demandées par les Services du Ministère du Travail (la DIRECCTE).

Périmètre retenu pour le calcul des indicateurs :
- Raison sociale de l'entreprise : **Chocolaterie de PUYRICARD - Regroupement par UES**
- Numéro SIREN de l'entreprise : **445388473**
- La période de référence pour le calcul des indicateurs : **du 01/01/2022 au 31/12/2022**
- L'effectif (nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs) : **106**

Cegid vous remercie de votre confiance

1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 2

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes		femmes	hommes			
Employés	de 30 à 39 ans	23467	22303	-5.2 %	8	4	1	12	-0.08 %
	de 40 à 49 ans	24404	24373	-0.1 %	12	4	1	16	0 %
Techniciens et agents de maitrise	50 ans et plus	28590	34780	17.8 %	3	3	1	6	2.26 %
ensemble des salariés					23	11		34	**0 %**

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 0

Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) : INCALCULABLE

note obtenue sur 40 : **0**

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Période d'exploitation de l'indicateur : du 01/01/2022 au 31/12/2022

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	64	30	72	34	88.9 %	88.2 %	-0.7 %	0.7 %	0.2

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	0.7	Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.
écart en nombre équivalent de salariés	0.2	

note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :	**35**
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :	**35**
note obtenue sur 35 :	**35**

3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	1	1	100 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :	100	
note obtenue sur 15 :	**15**	Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	4	6	10	4

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 4

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

note obtenue sur 10 : **10**

Calcul de l'index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Indicateur d'écart de rémunération	0	INCALCULABLE	0	0	0
2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	1	0.2	35	35	35
3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			60		60
INDEX (sur 100 points)			**Incalculable**		**100**

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Entreprises composant l'UES

SIREN	Raison sociale
445388473	Chocolaterie de PUYRICARD
445389075	PuyChoc
804336634	PUYRICARD CORPORATE
419718440	GROUPE PUYRICARD